

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
 Reçu en préfecture le 15/04/2022  
 Affiché le 15/04/2022  
 ID : 048-214800567-20220411-BP\_2022-BF



Département de Lozère  
 Mairie d'ESCLANÈDES  
 48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

date de séance : 11/04/2022  
 date de convocation : 05/04/2022

n° de délibération : DE2022 - 16

nombre de conseillers en exercice : 11  
 présents : 10  
 suffrages exprimés : 11 (pour-11, contre-0)  
 abstention : 0

objet de la délibération :  
**Budget Primitif Principal : vote du budget  
 2022**

Le onze avril deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		excusée, pouvoir à MOURGUES Christine	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée le Budget Primitif 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE et VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

↳ section de fonctionnement ..... 342 695.00 €

↳ section d'investissement ..... 364 038.26 €

Pour copie conforme,  
 Le Maire

